

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Leyrissou**

Par arrêté du 12/06/2019, le maire des Arques a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative :  
- à l'aliénation d'une partie du chemin rural dit de Leyrissou.

A cet effet, Monsieur Robert MARTEL, a été désigné commissaire enquêteur. L'enquête se déroulera du 08 juillet 2019 à 14 heures au 24 juillet 2019 à 17 heures. Les personnes intéressées pourront consulter les dossiers aux jours et heures d'ouverture du secrétariat et sur le site internet de la commune : [www.lesarques.fr](http://www.lesarques.fr).

Le commissaire enquêteur tiendra une permanence sur la commune des Arques selon les dispositions suivantes :

- Lundi 08 juillet 2019 de 14 H 00 à 17 H 00
- Samedi 20 juillet 2019 de 09 h à 12 h
- Mercredi 24 juillet 2019 de 14 H 00 à 17 H 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou être adressées par courrier à Monsieur le Commissaire Enquêteur (Mairie des Arques – 46250 Les Arques), qui les annexera au registre. Le dossier peut être consulté sur le site internet de la commune [www.lesarques.fr](http://www.lesarques.fr).

Toute personne pourra consigner ses observations sur l'adresse mail dédiée suivante : [commissaire.enqueteur-46@hotmail.com](mailto:commissaire.enqueteur-46@hotmail.com)

Le rapport et les conclusions pourront être consultés à la Mairie à l'issue de la procédure d'enquête.